ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

5029

DOCUMENT 8 Bis — DOSSIER PEDAGOGIQUE — UNITE DE FORMATION

1. La présente proposition émane du réseau (1)

xx Communauté française — 0 Libre - confessionnel
0 Provincial et communal — 0 - non confessionnel

et se rapporte à l'établissement suivant :

dénomination : INSTITUT D'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE
adresse complète : DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
Boulevard Léopold III 40 - 7600 PERUWELZ.
n° de matricule : 5.318.005
n° de téléphone : 069/77.10.35

2. Intitulé de l'unité de formation :

Code : 33300 1U 11E 1. (3)

Travaux simples de carrelage au sol et de revêtements muraux.

3. Finalités de l'unité de formation : repris en annexe n° 1 de ...1. pages (2)

4. Connaissances préalables requises : repris à l'annexe n°2 de .. 1 pages (2)

5. Classement de l'unité de formation.

0 (1) enseignement secondaire : degré : transition (1) qualification (1) inférieur (1) supérieur (1)

0 (1) enseignement supérieur de type court :
catégorie : .....

0 (1) enseignement supérieur de type long :
catégorie : .....

6. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement.

Repris en annexe n° 3 de ...1. pages (2)

7. Programme de (des) cours — Repris en annexe n° 4 de ...3. pages (2)

8. Fixation des capacités terminales — Repris en annexe n° 5 de ...1. pages (2)

9. Profil du (des) chargé(s) de cours — Repris en annexe n° 6 de .. 1 pages (2)

---

(1) Biffer les mentions inutiles
(2) A compléter
(3) Réservé à l'administration.

10. Horaire de l'unité de formation

50.292

Horaire minimum

1. Dénomination des cours	Classement des cours (4)	Nombre de périodes (5)
Technologie-connaissance et utilisation des matériaux – Sécurité et hygiène	C.T.	40
Dessin et lecture de plans	C.T.	40
Travaux pratiques et méthode de travail	P.P.	200

2. Part d'autonomie .....

Total des périodes 280

11. Date de la proposition du P.O. : 02/06/93

Transmis par le réseau le : .....

Signature du :
Chef d'établissement de la C.F. (1)
~~Représentant du P.O. subventionné (1)~~

Ir. A-M. PRIVET

Annexe 1, 4e ligne : "des fotes" simples

12. Observations du service d'inspection (annexe éventuelle)

Annexe 3 : supprimer 2e phrase
Annexe 5, 2e ligne : "un ensemble" simple

Date : 3.07.93 Signature :

13. Décision : ACCORD PROVISOIRE – ~~PAS D'ACCORD~~ (1)

OBSERVATIONS RENCONTREES

Motivation de la décision

Date : 24 AOUT 1993 Signature :

J. MEUNIER

(4) soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(5) 1 période = 50 minutes.

ANNEXE 1

FINALITES

Particulières

A partir de situations diverses, avec l'aide d'un croquis ou d'un plan de détail, l'étudiant sera capable de réaliser, dans le respect des règles de l'art et des consignes de sécurité et d'hygiène, des poses simples de carrelages classiques sur mortier et sur chape, selon des méthodes différentes, et des revêtements muraux en carrelage suivant les méthodes traditionnelles et modernes (collages).

Générales.

- Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.
- Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

CONNAISSANCES PREALABLES REQUISES

L'étudiant devra prouver qu'il a acquis les capacités terminales en travaux pratiques et méthode de travail de la formation courte "Maçonnerie briques et blocs sur une hauteur d'1,50 m", à savoir :

- préparer le poste de travail du maçon
- préparer manuellement et mécaniquement les mélanges classiques et mortiers
- maçonner entre profils des murs en briques ordinaires et blocs mi-lourds, avec pose de barrages contre l'humidité ascensionnelle et jointoyer en retrait et à plat
- monter et démonter un échafaudage pour murs de 1,50 m en y installant tous les moyens de sécurité requis
- maçonner entre profils des murs creux mixtes en briques ordinaires et blocs mi-lourds comprenant des trumeaux, des angles droits à redans, en besace, des battées sans fermeture de baies; réaliser la ventilation et la pose des barrages contre l'humidité latérale et ascensionnelle
- maçonner entre profils des murs porteurs extérieurs et intérieurs, ainsi que des cloisons en blocs lourds et mi-lourds comprenant angle, jonction, croisement, sans fermeture de baie
- appliquer en enduit sur une maçonnerie en contact avec la terre

et les connaissances technologiques y afférentes.

Une épreuve d'admission peut être organisée pour vérifier ces connaissances.

Le brevet de la section CPSI "Agent semi-qualifié du gros-oeuvre", le brevet EPSI "Gros-oeuvre", ou l'attestation de réussite d'une 3e année d'EPSI "Gros-oeuvre" couvrent les connaissances préalables requises.

ANNEXE 3

RECOMMANDATIONS POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES ET LE REGROUPEMENT

Il est recommandé pour les cours pratiques de ne pas dépasser 15 élèves par groupe.

Les regroupements des cours pratiques ne sont souhaitables qu'avec des étudiants d'une formation à finalité carrelage, parement, revêtements muraux.

PROGRAMME

1. *Technologie - Connaissance et utilisation des matériaux - Sécurité et hygiène*

A. Les activités abordées développeront au moment opportun et de manière approfondie des éléments de mathématiques appliquées.

L'étudiant sera, dans ce domaine, capable de :

- calculer le périmètre et l'aire de figures élémentaires : carré, rectangle, triangle, cercle et disque.
- restituer et utiliser la notion de poids volumique.
- restituer et utiliser les notions de poids et passer de la notion de volume à la notion de poids.
- à l'aide de la calculatrice, calculer le carré et extraire la racine carrée d'un nombre entier.
- restituer et appliquer le théorème de Pythagore.

B. L'étudiant sera capable de :

B.1. Citer, identifier, caractériser les produits naturels de carrelages et de revêtements muraux : naturels, artificiels cuits et non cuits.

B.2. Citer et caractériser les différentes méthodes de ces produits.

B.3. Déterminer la préparation du sol et/ou des murs.

B.4. Définir, caractériser, déterminer le rôle des mortiers de pose et des coulés.

B.5. Citer et définir les différentes méthodes de pose de carrelages au sol et choisir la méthode appropriée au travail à effectuer.

B.6. Différencier et déterminer les méthodes de pose des plinthes droites et à talon.

B.7. Citer et définir les différentes méthodes de revêtements muraux et choisir la méthode appropriée au travail à effectuer.

B.8. Citer, différencier et choisir les méthodes de réparation et d'entretien des carrelages au sol et revêtements muraux.

2. *Dessin et lecture de plans*

L'élève doit être capable de (d') :

- différencier les signes conventionnels d'un plan d'architecture courant.
- lire les cotes et rechercher par le calcul une dimension au départ de l'échelle.
- réaliser les croquis cotés des surfaces à carreler.
- dessiner à l'échelle les surfaces régulières et irrégulières à carreler et représenter le carrelage.
- dessiner à l'échelle la disposition des carreaux dans des cas spéciaux tels que :
  - revêtements présentant des pentes
  - carrelage au sol et revêtement mural sur des surfaces présentant des obstacles
  - carrelage au sol dans des pièces à hors d'équerres prononcés.
- établir un croquis pour exprimer une pensée technique.

3. *Travaux pratiques et méthode de travail*

Au départ de plans ou de situations diverses, en utilisant l'outillage et le matériel adéquat, dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène et du RGPT, dans les tolérances généralement admises par le cahier général de charges pour constructions privées et le centre scientifique et technique de la construction (CSRC) :

l'élève doit être capable de :

1. Préparer les fonds pour recevoir les carrelages de sol et les revêtements muraux.
2. Poser au sol, au mortier et sur chape, à joints serrés et larges des carreaux posés droits en combinaisons simples.
3. Poser au sol, au mortier et sur chape, à joints serrés et larges des carreaux carrés en diagonale en combinaisons simples.
4. Poser au sol, au mortier et sur chape, à joints serrés et larges des carreaux posés droits, disposés à joints coupés.

5. Poser au mortier et à la colle des revêtements muraux en faïence de formats divers.

6. Réaliser au mortier et à la colle des revêtements muraux en faïence de formats divers.

7. Réaliser un ensemble comprenant le carrelage au sol et le revêtement mural avec plinthes droites et à talon.

8. Réaliser le coulage des joints serrés et le garnissage des joints larges des capacités 2 à 7.

ANNEXE 5

FIXATION DES

CAPACITES TERMINALES

Au terme de l'unité de formation, l'étudiant sera capable de réaliser un ensemble ~~simple~~ comprenant le carrelage au sol, le revêtement mural (plinthes droites et à talons) ainsi que le carrelage des joints serrés et le garnissage des joints larges, en respectant les règles de sécurité et d'hygiène et du REPT, dans les tolérances généralement admises par le cahier général de charges pour constructions privées et le centre scientifique et technique de la construction (CSTC).

* simple

ANNEXE 6

PROFIL DU FORMATEUR

Un enseignant

COMMUNAUTE FRANCAISE

MINISTERE DE L'EDUCATION, DE LA
RECHERCHE ET DE LA FORMATION.

1040 BRUXELLES, LE
RUE DE LA SCIENCE, 43
02/238.86.11

03. 09. 93

DIRECTION GENERALE DE L'ORGANISATION
DES ETUDES, DE L'ENSEIGNEMENT DE
PROMOTION SOCIALE ET DES BATIMENTS
SCOLAIRES.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

MR LE PRESIDENT DU CONSEIL PEDAGOGIQUE
DE L'ENS. DE C.F.-GROUPE ENS.DE PROM.SOC
ATTN. MONSIEUR CL.LECLERCQ
BUREAU 300 - 3EME ETAGE
RUE DE LA SCIENCE, 43
1040 BRUXELLES

Ref.: JF. / 5318005 / Dossier 50292

OBJET : DOSSIERS PEDAGOGIQUES REGIME 1

Unité de formation : TRAVAUX SIMPLES DE CARRELAGE AU SOL ET DE REVETEMENTS MURAUX
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION
Code Référence : 333001U11E1

Etablissement : INSTITUT D'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
PERUWELZ
BD LEOPOLD III,40
7600 PERUWELZ

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration

F. De Laet.

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue aupres de
Mme Wilkin (tél:02/238.87.23) ou Mr.Stiennon (tél:02/238.86.43)

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1 5 0292

DOCUMENT 8 Bis — DOSSIER PEDAGOGIQUE — UNITE DE FORMATION

1. La présente proposition émane du réseau (1)

XX Communauté française — 0 Libre - confessionnel
0 Provincial et communal — 0 - non confessionnel

et se rapporte à l'établissement suivant :

dénomination : INSTITUT D'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE
adresse complète : DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
Boulevard Léopold III 40 - 7600 PERUWELZ.
n° de matricule : 5.318.005
n° de téléphone : 069/77.10.35

2. Intitulé de l'unité de formation :

Code : 33 30 01 U11 E1 (3)

Travaux simples de carrelage au sol et de revêtements muraux.

3. Finalités de l'unité de formation : repris en annexe n° 1 de 1 pages (2)

4. Connaissances préalables requises : repris à l'annexe n°2 de 1 pages (2)

5. Classement de l'unité de formation.

0 (1) enseignement secondaire : degré : transition (1) qualification (1) inférieur (1) XXXXXXXXXX supérieur XX (1)

0 (1) enseignement supérieur de type court :
catégorie : .....

0 (1) enseignement supérieur de type long :
catégorie : .....

6. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement.

Repris en annexe n° 3 de 1 pages (2)

7. Programme de (des) cours — Repris en annexe n° 4 de 3 pages (2)

8. Fixation des capacités terminales — Repris en annexe n° 5 de 1 pages (2)

9. Profil du (des) chargé(s) de cours — Repris en annexe n° 6 de 1 pages (2)

---

(1) Biffer les mentions inutiles
(2) A compléter
(3) Réservé à l'administration.

10. Horaire de l'unité de formation

50292

Horaire minimum

1. Dénomination des cours	Classement des cours (4)	Nombre de périodes (5)
Technologie-connaissance et utilisation des matériaux – sécurité et hygiène	C.T.	40
Dessin et lecture de plans	C.T.	40
Travaux pratiques et méthode de travail	P.P.	200

2. Part d'autonomie .....

Total des périodes 280

11. Date de la proposition du P.O. : 02/06/93

Signature du :
Chef d'établissement de la C.F. (1)
~~Représentant du P.O. subventionné~~ (1)

Ir. A-M. PRIVET

Transmis par le réseau
le : .....

Annexe 1, 4e ligne : "des fases" à simplifier

12. Observations du service d'inspection (annexe éventuelle)

Annexe 3 : supprimer 2e phase
Annexe 5, 2e ligne : "un ensemble" à simplifier

Date : 3.07.93 Signature : J. Berez

13. Décision : ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~ (1)

Motivation de la décision

OBSERVATIONS RENCONTREES

Date : 24 AOUT 1993 Signature : J. MEUNIER

(4) soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPH
(5) 1 période = 50 minutes.

ANNEXE 1

FINALITES

Particulières

A partir de situations diverses, avec l'aide d'un croquis ou d'un plan de détail, l'étudiant sera capable de réaliser, dans le respect des règles de l'art et des consignes de sécurité et d'hygiène, des poses simples de carrelages classiques sur mortier et sur chape, selon des méthodes différentes, et des revêtements muraux en carrelage suivant les méthodes traditionnelles et modernes (collages).

Générales.

- Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.
- Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

CONNAISSANCES PREALABLES REQUISES

L'étudiant devra prouver qu'il a acquis les capacités terminales en travaux pratiques et méthode de travail de la formation courte "Maçonnerie briques et blocs sur une hauteur d'1,50 m", à savoir :

- préparer le poste de travail du maçon
- préparer manuellement et mécaniquement les mélanges classiques et mortiers
- maçonner entre profils des murs en briques ordinaires et blocs mi-lourds, avec pose de barrages contre l'humidité ascensionnelle et jointoyer en retrait et à plat
- monter et démonter un échafaudage pour murs de 1,50 m en y installant tous les moyens de sécurité requis
- maçonner entre profils des murs creux mixtes en briques ordinaires et blocs mi-lourds comprenant des trumeaux, des angles droits à redans, en besace, des battées sans fermeture de baies; réaliser la ventilation et la pose des barrages contre l'humidité latérale et ascensionnelle
- maçonner entre profils des murs porteurs extérieurs et intérieurs, ainsi que des cloisons en blocs lourds et mi-lourds comprenant angle, jonction, croisement, sans fermeture de baie
- appliquer en enduit sur une maçonnerie en contact avec la terre

et les connaissances technologiques y afférentes.

Une épreuve d'admission peut être organisée pour vérifier ces connaissances.

Le brevet de la section CPSI "Agent semi-qualifié du gros-oeuvre", le brevet EPSI "Gros-oeuvre", ou l'attestation de réussite d'une 3e année d'EPSI "Gros-oeuvre" couvrent les connaissances préalables requises.

ANNEXE 3

RECOMMANDATIONS POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES ET LE REGROUPEMENT

Il est recommandé pour les cours pratiques de ne pas dépasser 15 élèves par groupe.

Les regroupements des cours pratiques ne sont souhaitables qu'avec des étudiants d'une formation à finalité carrelage, parement, revêtements muraux.

PROGRAMME

1. *Technologie - Connaissance et utilisation des matériaux - Sécurité et hygiène*

A. Les activités abordées développeront au moment opportun et de manière approfondie des éléments de mathématiques appliquées.

L'étudiant sera, dans ce domaine, capable de :

- calculer le périmètre et l'aire de figures élémentaires : carré, rectangle, triangle, cercle et disque.
- restituer et utiliser la notion de poids volumique.
- restituer et utiliser les notions de poids et passer de la notion de volume à la notion de poids.
- à l'aide de la calculatrice, calculer le carré et extraire la racine carrée d'un nombre entier.
- restituer et appliquer le théorème de Pythagore.

B. L'étudiant sera capable de :

B.1. Citer, identifier, caractériser les produits naturels de carrelages et de revêtements muraux : naturels, artificiels cuits et non cuits.

B.2. Citer et caractériser les différentes méthodes de ces produits.

B.3. Déterminer la préparation du sol et/ou des murs.

B.4. Définir, caractériser, déterminer le rôle des mortiers de pose et des coulés.

B.5. Citer et définir les différentes méthodes de pose de carrelages au sol et choisir la méthode appropriée au travail à effectuer.

B.6. Différencier et déterminer les méthodes de pose des plinthes droites et à talon.

B.7. Citer et définir les différentes méthodes de revêtements muraux et choisir la méthode appropriée au travail à effectuer.

B.8. Citer, différencier et choisir les méthodes de réparation et d'entretien des carrelages au sol et revêtements muraux.

2. *Dessin et lecture de plans*

L'élève doit être capable de (d') :

- différencier les signes conventionnels d'un plan d'architecture courant.
- lire les cotes et rechercher par le calcul une dimension au départ de l'échelle.
- réaliser les croquis cotés des surfaces à carreler.
- dessiner à l'échelle les surfaces régulières et irrégulières à carreler et représenter le carrelage.
- dessiner à l'échelle la disposition des carreaux dans des cas spéciaux tels que :
  - revêtements présentant des pentes
  - carrelage au sol et revêtement mural sur des surfaces présentant des obstacles
  - carrelage au sol dans des pièces à hors d'équerres prononcés.
- établir un croquis pour exprimer une pensée technique.

3. *Travaux pratiques et méthode de travail*

Au départ de plans ou de situations diverses, en utilisant l'outillage et le matériel adéquat, dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène et du RGPT, dans les tolérances généralement admises par le cahier général de charges pour constructions privées et le centre scientifique et technique de la construction (CSRC) :

l'élève doit être capable de :

1. Préparer les fonds pour recevoir les carrelages de sol et les revêtements muraux.
2. Poser au sol, au mortier et sur chape, à joints serrés et larges des carreaux posés droits en combinaisons simples.
3. Poser au sol, au mortier et sur chape, à joints serrés et larges des carreaux carrés en diagonale en combinaisons simples.
4. Poser au sol, au mortier et sur chape, à joints serrés et larges des carreaux posés droits, disposés à joints coupés.

5. Poser au mortier et à la colle des revêtements muraux en faïence de formats divers.

6. Réaliser au mortier et à la colle des revêtements muraux en faïence de formats divers.

7. Réaliser un ensemble comprenant le carrelage au sol et le revêtement mural avec plinthes droites et à talon.

8. Réaliser le coulage des joints serrés et le garnissage des joints larges des capacités 2 à 7.

ANNEXE 5

FIXATION DES

CAPACITES TERMINALES

Au terme de l'unité de formation, l'étudiant sera capable de réaliser un ensemble simple comprenant le carrelage au sol, le revêtement mural (plinthes droites et à talons) ainsi que le carrelage des joints serrés et le garnissage des joints larges, en respectant les règles de sécurité et d'hygiène et du REPT, dans les tolérances généralement admises par le cahier général de charges pour constructions privées et le centre scientifique et technique de la construction (CSTC).

PROFIL DU FORMATEUR

Un enseignant